

**AUTORISATION concernant la LICENCE-ASSURANCE UNSS
(Union Nationale Sport Scolaire)**

en vue de l'adhésion à l'A.S (Association Sportive) du collège

AUTORISATION PARENTALE.

Je soussigné(e) (père – mère – tuteur)

Adresse :

☐ :

Autorise l'élève (NOM – prénom) : Classe :

Né(e) le, à faire partie de l'Association Sportive du collège de Riscle.

Chaque licencié de l'A.S a la possibilité de manger le mercredi midi à la cantine à la condition de s'être inscrit à un forfait DP 5 jours ou de créditer sa carte pour une formule à la demande auprès de Mme la Gestionnaire.

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Votre enfant est couvert par une assurance collective Maif, vous pouvez souscrire un contrat individuel supplémentaire IA sport + auprès de cette même compagnie si vous le désirez.

La cotisation annuelle globale s'élève à 15 €, chèque à l'ordre de l'Association sportive du Collège Val d'Adour.

Fait à, le
(Signature du responsable de l'élève)